



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20241216-2024-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 16 décembre 2024

Délibération : N° 2024-62

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 16 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Date de convocation du Conseil : 10 décembre 2024

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Régis SEMERY

Budget Principal 2024 - Décision modificative n° 12

DELIBERATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Le chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » doit être abondé.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2024 :

Fonctionnement					
Dépense			Recette		
Chapitre	article	montant	chapitre	article	montant
012 – Crédits à ouvrir	6411	70 000 €		Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
		25 000		002-210201281-20241216-2024-62-DE	
65 – Crédits à réduire	6558	€		Accusé certifié exécutoire	
		45 000		Réception par le préfet : 17/12/2024	
65- Crédits à réduire	65748	€			

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 16 décembre 2024

Le Maire

Johann WERY



Le Secrétaire de séance,

Régis SEMERY

17/12/2024	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°12 (Crédit supplémentaire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002210201281-20241216-2024-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Description : Décision Modificative 12

Réception par le préfet : 16/12/2024

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 012 6411	70 000,00		
D F 65 6558		25 000,00	
D F 65 65748		45 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		70 000,00
	Réductions		70 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	70 000,00
Solde Réductions	70 000,00
Ouv. - Réd.	



Le Maire

 Johann WÉRY